



9 janvier 2026

(26-0247)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: français

NOTIFICATION

1. Membre notifiant: <u>MAROC</u> Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés:
2. Organisme responsable: Office National de Sécurité Sanitaire des produits Alimentaires (ONSSA)
3. Produits visés (Prière d'indiquer le(s) numéro(s) du tarif figurant dans les listes nationales déposées à l'OMC. Les numéros de l'ICS devraient aussi être indiqués, le cas échéant): Bières et boissons spiritueuses
4. Régions ou pays susceptibles d'être concernés, si cela est pertinent ou faisable: <input checked="" type="checkbox"/> Tous les partenaires commerciaux <input type="checkbox"/> Régions ou pays spécifiques:
5. Intitulé du texte notifié: Projet de décret relatif à la qualité et à la sécurité sanitaire des bières et des boissons spiritueuses. Langue(s): français. Nombre de pages: 4 https://members.wto.org/crnattachments/2026/SPS/MAR/26_00167_00_f.pdf
6. Teneur: Le présent projet de décret a pour objectif de: <ul style="list-style-type: none">réviser le cadre réglementaire pour la bière et les boissons spiritueuses obsolète;définir la bière et les boissons spiritueuses;déterminer les modalités d'étiquetage et de présentation desdits produits;instaurer l'agrément de négoce pour les bières;fixer la durée de validité de l'agrément de négoce des bières et boissons spiritueuses à cinq ans renouvelable à la demande de son titulaire;fixer par arrêté de l'autorité gouvernementale chargée de l'agriculture les caractéristiques de la bière et des boissons spiritueuses ainsi que les dénominations sous lesquelles lesdits produits peuvent être commercialisés et les mentions particulières de leur étiquetage.
7. Objectif et raison d'être: <input checked="" type="checkbox"/> innocuité des produits alimentaires , <input type="checkbox"/> santé des animaux , <input type="checkbox"/> préservation des végétaux , <input type="checkbox"/> protection des personnes contre les maladies ou les parasites des animaux/des plantes , <input type="checkbox"/> protection du territoire contre d'autres dommages attribuables à des parasites .
8. Existe-t-il une norme internationale pertinente? Dans l'affirmative, indiquer laquelle: <input type="checkbox"/> Commission du Codex Alimentarius (par exemple, intitulé ou numéro de série de la norme du Codex ou du texte apparenté): <input type="checkbox"/> Organisation mondiale de la santé animale (OIE) (par exemple, numéro de chapitre du Code sanitaire pour les animaux terrestres ou du Code sanitaire pour les animaux aquatiques): <input type="checkbox"/> Convention internationale pour la protection des végétaux (par exemple, numéro de la NIMP):

<p><input checked="" type="checkbox"/> Néant</p> <p>La réglementation projetée est-elle conforme à la norme internationale pertinente?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Dans la négative, indiquer, chaque fois que cela sera possible, en quoi et pourquoi elle diffère de la norme internationale:</p>	
<p>9. Autres documents pertinents et langue(s) dans laquelle (lesquelles) ils sont disponibles:</p>	
<p>10. Date projetée pour l'adoption (jj/mm/aa): À déterminer.</p> <p>Date projetée pour la publication (jj/mm/aa): À déterminer.</p>	
<p>11. Date projetée pour l'entrée en vigueur: [X] Six mois à compter de la date de publication, et/ou (jj/mm/aa):</p> <p><input type="checkbox"/> Mesure de facilitation du commerce</p>	
<p>12. Date limite pour la présentation des observations: [X] Soixante jours à compter de la date de distribution de la notification et/ou (jj/mm/aa): 10 mars 2026</p> <p>Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>Division des Accords SPS Direction du Contrôle aux frontières et Accords SPS Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui Agdal Rabat Tel: +(212 5) 37 67 65 11/13 GSM: +(212 6) 73 99 78 17 Fax: +(212 5) 37 68 20 49 E-mail: enquirypoint.spsmar@onssa.gov.ma Site Web: http://www.onssa.gov.ma</p>	
<p>13. Texte(s) disponible(s) auprès de: [X] autorité nationale responsable des notifications, [X] point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:</p> <p>Division des Accords SPS Direction du Contrôle aux frontières et Accords SPS Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui Agdal Rabat Tel: +(212 5) 37 67 65 11/13 GSM: +(212 6) 73 99 78 17 Fax: +(212 5) 37 68 20 49 E-mail: enquirypoint.spsmar@onssa.gov.ma Site Web: http://www.onssa.gov.ma</p>	